Nations Unies A/c.3/74/SR.40



Distr. générale 31 mars 2020 Français Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 40e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 31 octobre 2019, à 10 heures

Présidence: M. Yaremenko (Vice-Président)..... (Ukraine)

Sommaire

Point 61 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).





En l'absence de M. Braun (Luxembourg), M. Yaremenko (Ukraine), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 61 de l'ordre du jour : rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (*suite*) (A/74/12, A/74/12/Add.1 et A/74/322)

- M. Fernández-Zincke (Observateur de l'Union européenne) se dit préoccupé par le nombre croissant de personnes déplacées de force, dont on estime qu'elles sont plus de 70,8 millions à la fin de 2018. Alors que de nombreux réfugiés ont vu leur situation s'aggraver et se prolonger, on assiste également à de nouvelles crises de déplacement, notamment des flux mixtes de réfugiés et de migrants vers l'Europe. La situation fragile dans le monde, aggravée d'autant par les conflits, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, met à rude épreuve la capacité de la communauté internationale à faire face aux ramifications plus larges des crises de réfugiés. Les déplacements forcés sont un phénomène mondial qui requiert des solutions mondiales, mais ce sont les pays en développement qui continuent d'en souffrir le plus.
- L'Union européenne reste déterminée à trouver des solutions pour les réfugiés du monde entier. Dans ses frontières, elle le fera en continuant d'accueillir des réfugiés et de demander ses États membres, individuellement, de réfléchir à la question de la réinstallation et à des solutions complémentaires pour ceux qui ont besoin d'une protection internationale. En dehors de ses frontières, l'Union européenne continuera d'aider les pays et les populations qui accueillent des réfugiés et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés en jouant un rôle complet et actif dans la résolution des conflits mondiaux et en regroupant les instruments politiques, humanitaires et de développement dans un cadre intégré et global. L'Union européenne continuera également de soutenir la campagne mondiale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à éradiquer l'apatridie.
- 3. Le premier Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra à Genève en décembre 2019, a été une occasion cruciale non seulement de faire le point sur les progrès réalisés à ce jour et de partager les bonnes pratiques et les expériences en matière d'interventions globales en faveur des réfugiés, mais aussi de démontrer un soutien concret permettant d'alléger la charge des pays d'accueil et de renforcer l'appui mondial en faveur des réfugiés. Certains États membres de l'Union

- européenne ont déjà annoncé leurs engagements ou promesses de parrainage pour le Forum, tandis que d'autres essaient de voir comment contribuer ou partager leurs différentes expériences. L'Union européenne elle-même apportera son appui dans quatre domaines clés: le partage des charges et des responsabilités, l'éducation, les emplois et les moyens de subsistance, et les solutions.
- 4. L'application du cadre d'action global pour les réfugiés a déjà été un catalyseur de changement qui a généré des résultats positifs et concrets pour les pays et les populations d'accueil et pour les réfugiés euxmêmes. Des lois, des politiques et des pratiques inclusives ont facilité une meilleure inclusion socioéconomique des réfugiés, en leur donnant, notamment, accès à des papiers d'identité, aux services de santé, à l'éducation et au marché du travail. À long terme, on s'attend à une amélioration des résultats pour les réfugiés comme pour les populations d'accueil; dans le même temps, les réfugiés seront mieux préparés pour un rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité.
- 5. Le HCR devrait continuer d'établir des partenariats et de renforcer ses liens avec les pays et les populations d'accueil ainsi que les réfugiés eux-mêmes. À cet égard, l'Union européenne se félicite du nombre croissant de partenariats avec la Banque mondiale, qui ont abouti à la création du centre commun de données sur les déplacements forcés à Copenhague et à la coprésidence du Groupe des innovations institutionnelles avec le Programme alimentaire mondial.
- Il importe d'aborder l'ensemble des aspects du déplacement forcé. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment, sont parfois plus vulnérables que les réfugiés en raison des risques de sécurité et du manque d'accès à l'aide humanitaire. Afin d'augmenter l'attention et l'engagement de la communauté internationale, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que 29 autres États, ont demandé au Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et se réjouissent de la réponse positive obtenue à cet égard. Pour traiter correctement la question des déplacements internes, les institutions mandatées doivent faire preuve d'une collaboration à toute épreuve et se répartir clairement les tâches en fonction de leur mandat. Bien que le HCR joue un rôle important dans le système humanitaire au sens large, il est regrettable que son action en faveur des personnes déplacées ne soit pas aussi constante et prévisible que son soutien aux réfugiés.
- 7. Il est encourageant de constater que le niveau de financement du HCR reste stable, avec plus de

- 3,7 milliards de dollars de nouvelles contributions en 2019, montrant ainsi que son œuvre est clairement reconnue. Cependant, à plus de 50 %, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles reste élevé. À cet égard, la décentralisation du HCR pourrait contribuer à accroître l'efficacité et l'efficience tout en renforçant le contrôle et la responsabilisation à tous les niveaux de l'organisation. Parallèlement, le HCR doit continuer d'élargir la base des donateurs et d'accroître les ressources de financement, y compris celles provenant du secteur privé.
- 8. **M.** Al-Bander (Iraq) dit que l'Iraq remercie le Haut-Commissaire de ses efforts visant à trouver des solutions aux problèmes des réfugiés partout dans le monde. L'Iraq a connu des vagues de déplacement après que des groupes terroristes ont pris le contrôle de certaines régions du pays. Suite à la libération de ces zones en 2017, une campagne de reconstruction et de relèvement a été lancée, permettant le retour de plus de 4 millions de personnes déplacées.
- 9. Dans le cadre du programme du Gouvernement iraquien pour 2018-2022, la priorité a été donnée au retour volontaire et sûr des personnes déplacées et à la coopération avec toutes les parties prenantes, les organisations de la société civile et les organes et institutions spécialisées des Nations Unies. Des subventions ont été versées à l'appui du retour et les rapatriés ont bénéficié d'une assistance et des services nécessaires. Grâce aux efforts du Gouvernement et de la communauté internationale, plusieurs camps ont été fermés, notamment à Mossoul, Salaheddin et Anbar. La délégation iraquienne convient avec le Haut-Commissaire qu'il importe de ne pas politiser la question du retour. Toute décision de retour doit être prise par les réfugiés ou les déplacées eux-mêmes.
- 10. M^{me} Fontana (Suisse) dit que d'énormes progrès ont été réalisés sous la direction du HCR pour mettre fin à l'apatridie. Ces dernières années, la Suisse a fait face à une augmentation des demandes de reconnaissance du statut d'apatride et tient à remercier le HCR de sa collaboration sans faille à ce sujet. Compte tenu du nombre record de personnes déplacées dans le monde, la Suisse salue la nouvelle politique du HCR en matière de déplacement interne, qui devrait se traduire par un engagement plus décisif et prévisible de l'institution dans ce domaine. Cette politique vient en complément d'autres initiatives visant à améliorer l'action de la communauté internationale concernant les déplacements internes. La Suisse se réjouit tout particulièrement de la création du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes et se dit disposée à soutenir activement ses travaux.

- 11. La Suisse est fière d'accueillir le premier Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra à Genève en décembre 2019 et constitue un jalon important dans la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés. Elle est très engagée dans le Forum, comme en témoigne son parrainage des thèmes éducation et protection. Elle est convaincue que ce n'est qu'en réunissant des acteurs de différents secteurs et toutes les parties s'intéressant au nexus humanitaire-développement que les objectifs du pacte seront atteints. Elle encourage donc les villes, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les universités et, en particulier, les réfugiés eux-mêmes à participer au Forum.
- 12. La situation en Syrie et dans les pays voisins reste préoccupante. La Suisse a donc décidé d'allouer 61 millions de francs suisses en 2019 pour venir en aide aux personnes touchées par la crise syrienne, tant en Syrie que dans la région environnante. Elle salue les efforts du HCR visant à préserver l'espace de protection dans la région et à étendre les activités de réinstallation au niveau mondial. Elle préconise également la recherche de solutions à long terme et, à cette fin, poursuit ses propres activités de réinstallation des réfugiés syriens vulnérables.
- 13. Une aide pluriannuelle sans affectation particulière est essentielle pour permettre au HCR de répondre rapidement aux crises émergentes. La contribution suisse, actuellement échelonnée sur quatre ans, comprend une part de 45 % sans affectation particulière. Le HCR doit pouvoir compter sur un financement de base souple et prévisible pour remplir son mandat.
- 14. La Suisse salue les progrès réalisés dans le processus interne de restructuration du HCR, notamment en termes de régionalisation et de décentralisation. À cet égard, la délégation suisse encourage le HCR à continuer d'investir dans ses bureaux régionaux sans toutefois affaiblir ses capacités globales. L'intégrité technique des programmes du HCR dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou des abris, par exemple, reste essentielle dans son mandat de protection. La Suisse soutient le HCR dans sa lutte contre la fraude, la corruption et, surtout, les mauvais traitements à l'égard des personnes déplacées et le harcèlement sexuel au sein de l'organisation. Elle apprécie vivement la communication dynamique du HCR et la transparence dont il fait preuve dans les cas graves de corruption.
- 15. M^{me} Oehri (Liechtenstein) dit que des niveaux de déplacement sans précédent ont été observés ces dernières années. Parmi les populations les plus vulnérables qui fuient, on trouve des enfants non

19-18883 **3/17**

accompagnés et séparés ainsi que des apatrides. Ces personnes risquent d'être privées des droits humains fondamentaux tels que l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la liberté de circulation.

- 16. Les conflits armés et autres situations de violence ont longtemps été les principales raisons des déplacements forcés à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Plus des deux tiers des réfugiés sont originaires de cinq pays, tous touchés par les conflits et la République arabe violence: syrienne, l'Afghanistan, le Soudan du Sud, le Myanmar et la Somalie. Bien qu'ils ne soient pas en eux-mêmes la cause des mouvements de réfugiés, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les moteurs de ces mouvements et les renforcent. Il importe donc de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés de manière globale, c'est-à-dire, en plus de la prévention des conflits, inclure également la justice climatique.
- 17. Les Nations Unies ont pris des mesures historiques pour s'attaquer aux causes et aux conséquences des déplacements forcés. Les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels constituent le cœur du droit international humanitaire, qui régit la conduite à tenir en temps de conflit armé et cherche à en limiter les effets dévastateurs. Avec l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, les États Membres font valoir qu'une solution durable aux situations de réfugiés appelle un renforcement de la coopération internationale. Le pacte est une solution forte et équilibrée permettant de faire face aux mouvements de réfugiés et aux situations de déplacement prolongé.
- 18. Le Liechtenstein est pleinement attaché au droit international, notamment aux droits de la personne et au droit humanitaire, et à l'application du pacte mondial sur les réfugiés dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés. Il soutient les pays de premier asile, notamment dans le cadre de sa coopération internationale humanitaire et au service du développement. En outre, en portant à 400 000 francs suisses sa contribution annuelle au HCR, le Liechtenstein a répondu à l'appel pour un soutien financier plus important de la part des États Membres et espère que d'autres lui emboîteront le pas.
- 19. Les populations déplacées de force sont particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne ; il faut donc des mesures globales réunissant toutes sortes d'acteurs concernés. Avec ses partenaires d'Australie et des Pays-Bas, le Liechtenstein a lancé un partenariat public-privé connu sous le nom d'Initiative du Liechtenstein en

- faveur de la création d'une commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres L'aboutissement des travaux Commission, un plan directeur pour la mobilisation de fonds contre l'esclavage et la traite, a été présenté lors de la récente semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Il donne au secteur financier mondial les moyens de prévenir et de combattre ces violations des droits humains par des financements durables et innovants, des prêts et des investissements responsables, la conformité et la réglementation. L'ONU pourrait jouer un rôle important dans l'application de ce plan et contribuer ainsi à mieux protéger les populations déplacées de force.
- 20. **M. Butt** (Pakistan) dit que qu'il est regrettable que malgré le nombre élevé de déplacements de population dans le monde, le déficit de financement du HCR soit maintenu à 43 %, soit 3,5 milliards de dollars. Le financement est urgent et essentiel pour alléger la souffrance humaine; par ailleurs, davantage doit être fait pour trouver des solutions durables aux situations prolongées. Le Pakistan a lui-même accueilli des millions de réfugiés afghans pendant près de 40 ans, leur offrant l'hospitalité pendant des années malgré ses modestes ressources et les multiples difficultés connexes dans des domaines tels que la sécurité, l'environnement, les abris et au stress urbain. Le Gouvernement pakistanais a intégré la protection des droits humains des réfugiés afghans dans ses politiques nationales.
- 21. La coopération internationale reste un élément clé si l'on veut assumer la responsabilité collective envers les réfugiés. La Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil constitue un cadre utile pour obtenir un soutien; elle continuera de bénéficier de l'appui du Gouvernement pakistanais. Le Pakistan reste également attaché au rapatriement volontaire des réfugiés afghans dans la sécurité et la dignité et travaillera avec d'autres pays pour créer des conditions favorables à leur retour et à leur réintégration. Le retour digne des réfugiés leur permettrait de contribuer à la reconstruction de leur patrie.
- 22. La contribution du Pakistan aux activités humanitaires internationales a été considérable et le pays continue de travailler avec le HCR pour la cause des réfugiés. Le devoir de la communauté internationale est de trouver une solution aux problèmes des réfugiés, de réduire les écarts et de répondre à leurs besoins non satisfaits. Malheureusement, le scénario actuel de l'aide humanitaire reste incertain. Les nouvelles modalités et solutions ne devraient pas obliger les pays d'accueil à

s'endetter davantage, car ils sont déjà aux prises avec leurs propres problèmes de développement. Les promesses de financement supplémentaire devraient apporter la stabilité aux pays d'origine et aux populations d'accueil tout en respectant les principes humanitaires.

- 23. L'augmentation récente du nombre de réfugiés dans le monde rappelle qu'un travail important reste à faire pour prévenir et résoudre les conflits, réduire les inégalités, éliminer la pauvreté et assurer le droit au développement pour tous. Pour commencer, le respect du droit international et de la Charte des Nations unies reste la clé pour empêcher l'apparition de nombreuses crises.
- 24. **M. Naeemi** (Afghanistan) déclare que la création d'un environnement propice à un rapatriement volontaire dans la dignité est un droit fondamental. À cette fin, il est impératif de renforcer la collaboration et la coordination entre les pays d'accueil et les pays d'origine tant au niveau bilatéral que multilatéral.
- 25. Le Gouvernement afghan s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées, notamment en les incluant dans les politiques nationales visant à améliorer leurs moyens de subsistance et à leur permettre de s'installer dans leur nouvelle vie grâce à des mesures de distribution de terres et de réinstallation ainsi qu'à des programmes d'aide alimentaire et financière. Le Gouvernement s'attache également à investir au niveau provincial afin de garantir que le processus de réinstallation soit durable et efficace. Ainsi, pas moins de 5,2 millions de réfugiés afghans et plus de 5 millions de migrants sans papiers sont déjà rentrés depuis 2002.
- 26. La paix et la stabilité sont indispensables au retour des réfugiés et des déplacés. La seule solution durable est donc un règlement de paix durable. Le 29 avril 2019, le Gouvernement a organisé une jirga de paix avec plus de 3 200 représentants venant de tout le pays pour déterminer l'orientation du processus de paix et établir une position unifiée. Avec la coopération des partenaires régionaux et des amis de la communauté internationale, l'espoir est qu'une paix durable pourra être obtenue pour que les personnes encore déplacées de rentrer.
- 27. M^{me} Chifwaila (Zambie) dit que sa délégation reste préoccupée par le fait que plus de 85 % des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays en développement. Cependant, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le pacte mondial sur les réfugiés permettent d'améliorer l'action mondiale face aux situations de réfugiés en fournissant un soutien

opportun, prévisible et durable aux pays et populations qui accueillent des réfugiés.

- 28. Au fil des ans, la Zambie a connu des afflux massifs répétés et soutenus de réfugiés, mais a continué de leur offrir un abri dans divers camps à travers le pays. Depuis au moins 50 ans, avec le soutien du HCR, la Zambie dispose de six camps dans lesquels elle offre protection et assistance à plus de 300 000 réfugiés, principalement en provenance des pays voisins. Le pays accueille actuellement plus de 82 000 réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR.
- 29. Avec le soutien des partenaires de coopération, le Gouvernement zambien a pris des dispositions pour s'assurer que des mesures et des conditions d'accueil appropriées sont mises en place dans les populations d'accueil. Il a également mis en œuvre le cadre d'action global pour les réfugiés, qui permet de rassembler les expériences liées au traitement des nouveaux arrivants. Au niveau technique, un comité de pilotage du cadre a également été créé, ayant pour mandat de coordonner l'intervention humanitaire d'urgence dans le pays.
- 30. La promulgation de la loi n° 1 de 2017 sur les réfugiés a également fourni les conditions législatives préalables à l'application du plan d'action global pour les réfugiés. La nouvelle loi représente une évolution importante par rapport à la loi de 1970 sur le contrôle des réfugiés, car elle élargit l'étendue des droits des réfugiés, notamment en prévoyant l'application d'une politique fondée sur l'installation, l'octroi aux réfugiés de divers droits et d'un accès aux services, et l'obtention facilitée du statut de résident permanent voire de la nationalité zambienne comme solution alternative au statut juridique de réfugié.
- 31. Malgré ces efforts, des difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne l'application des programmes de subsistance, en raison de l'insuffisance, d'une part, des ressources financières disponibles pour atteindre pleinement le seuil requis pour promouvoir l'autosuffisance des réfugiés et, d'autre part, de la capacité d'accueil, quel que soit le nombre des nouveaux arrivants. La Zambie attend donc avec intérêt le lancement du tout premier Forum mondial sur les réfugiés.
- 32. **M. Sitnikov** (Fédération de Russie) déclare que le HCR effectue un travail efficace, notamment dans les situations de conflit humanitaire dans divers pays et régions. Son pays continuera à soutenir le HCR, dont le travail doit être guidé par les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et espère que le mémorandum d'accord mutuel, signé à Moscou en 2019 entre le HCR et le ministère de tutelle concerné,

19-18883 5/17

donnera un élan supplémentaire aux mesures prises conjointement face aux situations d'urgence.

- 33. La Fédération de Russie joue un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés et des migrants, domaine dans lequel elle possède une expérience unique. Ces dernières années, elle a accordé le statut de réfugié ou une protection temporaire à des citoyens de plus de 50 États. Réduire l'apatridie est également un domaine prioritaire de sa politique migratoire. Au cours des cinq dernières années, plus de 40 000 apatrides sont devenus citoyens de la Fédération de Russie.
- 34. La Fédération de Russie s'implique énormément dans la résolution du problème des réfugiés, comme le montrent les activités humanitaires à grande échelle qu'elle mène dans de nombreux pays, les décisions politiques qu'elle prend face aux crises et l'aide humanitaire importante qu'elle fournit aux pays qui connaissent des flux de réfugiés. Elle a recueilli nombre de personnes venant du sud-est de l'Ukraine, forcées de quitter leur maison en raison du conflit armé interne. Depuis avril 2014, plus de 2 millions de citoyens ukrainiens ont demandé à régulariser leur statut juridique dans la Fédération de Russie, 460 000 d'entre eux ayant demandé l'asile. En outre, à la suite d'une initiative lancée par la Fédération de Russie en 2018 pour faciliter leur retour volontaire, plus de 300 000 réfugiés syriens sont rentrés chez eux. L'orateur demande au HCR de continuer à prêter son concours au retour des réfugiés et des déplacés syriens.
- 35. La Fédération de Russie soutient l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, qui contribuera à renforcer le régime international de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides et améliorera également l'efficacité du travail du HCR. Par ailleurs, elle entend participer activement au premier Forum mondial sur les réfugiés. Toutefois, elle ne soutient pas la notion de partage des responsabilités pour les réfugiés et les migrants, qui n'est qu'un moyen de rejeter la faute sur les autres, car la complexité de la situation des réfugiés en Europe s'explique en grande partie par l'intervention irresponsable de certains pays dans les affaires intérieures d'États souverains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, dans le but de déstabiliser ces États et de renverser de force les gouvernements considérés comme indésirables. Les États qui ont participé à cette intervention doivent assumer la responsabilité de l'aide à apporter aux réfugiés et migrants forcés.
- 36. En même temps, il ne fait aucun doute que la communauté internationale doit faire preuve de solidarité pour régler la question des réfugiés conformément à la Convention relative au statut des

- réfugiés et à son protocole. La réponse la plus efficace aux défis migratoires contemporains consiste à promouvoir un règlement des conflits ou un développement socioéconomique entraînant les conditions qui permettront aux réfugiés de rentrer chez eux et de se réinsérer dans la société de leur propre gré.
- 37. M^{me} Nyi (Myanmar) dit que le pacte mondial sur les réfugiés a prévu des mesures concrètes pour traiter la question des réfugiés de manière globale. Depuis l'époque coloniale, le Myanmar reçoit de gros flux de déplacés et de migrants clandestins. En même temps, les 70 ans de conflit armé interne ont créé également des flux de personnes déplacées. Par conséquent, pour le Myanmar, il importe que les solutions soient mises en place par l'État, en raison des circonstances uniques et de la nature différente des défis rencontrés, et que les problèmes entre voisins soient réglés de façon bilatérale, à l'amiable. En 2016, par exemple, les Gouvernements de Thaïlande et du Myanmar ont approuvé un programme visant à faciliter le rapatriement volontaire. Depuis, des centaines de personnes déplacées sont retournées au Myanmar. Ce programme a été mené par les deux Gouvernements voisins, avec le soutien des institutions des Nations Unies, dont le HCR.
- 38. Le Gouvernement du Myanmar s'est engagé à réaliser les droits humains fondamentaux, sans discrimination. La loi sur les droits de l'enfant récemment adoptée garantit le droit à l'enregistrement à la naissance pour tous les enfants, indépendamment de leur race, de leur religion et de leur sexe. La carte de vérification nationale permet d'obtenir la citoyenneté, la procédure de demande de citoyenneté étant effectivement ramenée de 2 ans à 6 mois pour les détenteurs de la carte.
- 39. Le Myanmar est disposé à rapatrier les personnes déplacées résidant auparavant dans l'État rakhine, en vertu d'un accord bilatéral signé entre le Myanmar et le Bangladesh. Selon l'accord, le Myanmar délivrera des cartes de vérification nationales aux rapatriés qui ne possèdent pas de documents légaux valables. Ceux qui peuvent prétendre à la citoyenneté en vertu de la loi en la matière se verront octroyer des cartes de citoyens. S'agissant du retour des personnes déplacées au Bangladesh, le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour faciliter l'exécution des accords bilatéraux passés entre le Myanmar et le Bangladesh ayant trait au rapatriement, à la réinstallation et à la réinsertion des rapatriés. Le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, réinstallation et le développement dans l'État rakhine et

la Commission d'enquête indépendante font partie des nombreuses entités nationales créées pour trouver une paix, une harmonie et un développement durables pour toutes les populations de Rakhine.

- 40. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord tripartite entre le Myanmar, le PNUD et le HCR, cinq séries d'évaluations sur le terrain ont été réalisées dans l'État rakhine, couvrant plus de 80 villages. Tenant compte des conditions de sécurité, le HCR met en œuvre 34 projets à impact rapide; sept autres projets ont été approuvés en septembre 2019 et deux autres nouveaux projets ont été proposés par la suite. En outre, une stratégie nationale a été convenue pour la fermeture des camps de personnes déplacées dans les États de Kachin, Shan, Rakhine et Kayin avec l'aide de l'Agence suisse de développement. Pour mettre en œuvre cette stratégie, un plan d'action sera élaboré conformément aux normes internationales afin de répondre aux besoins et aux préoccupations des personnes déplacées et des populations d'accueil.
- 41. La question sensible des réfugiés et des personnes déplacées doit être traitée de manière globale et intégrée, dans une perspective multidimensionnelle. Les mesures pratiques doivent toujours être privilégiées de sorte les souffrances des personnes et des populations concernées puissent être abrégées et atténuées.
- 42. **M**^{me} **Mukasa** (République-Unie de Tanzanie), se félicite, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, des nombreux rapports présentés au titre du point de l'ordre du jour et espère que tous les États Membres en tiendront compte et qu'ils les examineront.
- 43. **M. Bin Jadid** (Arabie saoudite) indique que, dans le cadre de sa réponse à la crise mondiale des réfugiés, le Gouvernement saoudien a accordé la citoyenneté à plus de 50 000 réfugiés vivant dans le pays, et que 800 000 autres au statut irrégulier ont reçu des cartes d'identité, qui leur permettent de circuler librement, de travailler, d'obtenir une assurance et de recevoir des soins médicaux. Ces avantages leur ont été offerts gratuitement. Le Gouvernement saoudien traite les 1 074 000 réfugiés vivant dans le pays comme des hôtes ayant des droits fondamentaux, les loge dans des résidences de qualité et leur a apporté une aide de plus de 16 milliards de dollars. La législation nationale confère la citoyenneté à tous les enfants nés en Arabie saoudite. La réponse du Gouvernement saoudien s'inspire des principes et préceptes islamiques, qui dictent l'amour, la paix et la fraternité et exigent que le croyant aide les nécessiteux; ces commandements sont aussi en accord avec les principes humanitaires énoncés dans les pactes internationaux.

- 44. Guidée par le rôle qu'elle joue en tant que pays islamique, l'Arabie saoudite est l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire et d'aide développement dans le monde. Elle a dépensé quelque 18 milliards de dollars dans diverses initiatives qui visent à alléger les souffrances des réfugiés et qui sont notamment destinées aux réfugiés syriens vivant en Jordanie, au Liban, en Turquie et en Grèce, aux réfugiés yéménites établis en Somalie et à Djibouti, et aux réfugiés rohingya. En coordination avec le HCR, elle a récemment accueilli une conférence de donateurs en faveur des réfugiés rohingya, qui a permis de lever plus de 250 millions de dollars pour résoudre la crise que connaît ce groupe. En outre, pour aider les réfugiés de Palestine, elle a fourni plus de 900 millions de dollars, dont les 50 millions de dollars récemment apportés au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).
- 45. M^{me} Inanç Örnekol (Turquie) dit que la solution ultime à la crise des réfugiés réside dans le règlement de ses causes profondes. Sans une solution politique au problème, les personnes ne se sentiront pas suffisamment en sécurité pour rester dans leur pays d'origine. Il est donc de la plus haute importance que les pays de destination appuient les processus de paix et promeuvent le règlement pacifique des différends dans les zones touchées par des conflits. Les déplacés ont également besoin de plus qu'une simple intervention d'urgence. Il leur faut la perspective d'un avenir dans lequel leurs droits seront respectés et dans lequel ils pourront profiter du développement et y contribuer. La communauté internationale a le devoir d'aider à bâtir cet avenir car aucun pays ne peut, à lui seul, venir à bout du problème de la migration.
- 46. La coopération internationale est essentielle pour trouver des solutions communes et établir des pratiques exemplaires. Les pays qui souffrent le plus de l'afflux massif de réfugiés attendent légitimement de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de solidarité et de davantage de sensibilité en ce qui concerne la répartition de la charge et des responsabilités. Aider les réfugiés est un devoir moral. Les contributions financières sont certes importantes, mais la communauté internationale devrait également augmenter les quotas de réinstallation, les chiffres actuels étant bien en deçà aux attentes.
- 47. Pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, la Turquie attache la plus haute importance au pacte mondial sur les réfugiés, qui est, pour la communauté internationale, un excellent moyen de régler la question des réfugiés. Le pacte peut servir de base à une répartition prévisible et équitable de la charge

19-18883 7/17

et des responsabilités entre les États Membres et les parties prenantes concernées. Durant la phase de mise en œuvre de ce texte, un plus grand nombre d'États devraient commencer à endosser leurs responsabilités morales, politiques et juridiques dans l'intérêt de l'humanité et au nom de la dignité humaine, conformément à leurs engagements au titre de la Convention relative au statut des réfugiés et de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

- 48. La Turquie demeure favorable au retour librement consenti, sûr et digne dans les zones où des conditions favorables ont été créées. La communauté internationale devrait travailler ensemble pour veiller à ce que les personnes qui ont choisi de retourner dans leur pays d'origine jouissent pleinement de leurs droits.
- 49. M^{me} White (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis et le HCR continuent d'entretenir un partenariat solide dans le cadre de leurs efforts visant à protéger les millions de réfugiés, d'apatrides, de déplacés et autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat dans le monde, et à trouver des solutions durables à la situation de ces personnes. Les États-Unis sont déterminés à être le chef de file mondial en matière d'aide humanitaire et ont fourni près de 1,7 milliard de dollars au HCR durant l'exercice 2019. Toutefois, ils sont également résolus à encourager leurs partenaires et alliés à porter une partie de la charge, ainsi qu'à renforcer l'efficacité et la transparence de l'aide humanitaire et l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine. À cet égard, le Gouvernement des États-Unis continuera de faire pression pour que soient respectés les engagements pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), en particulier ceux qui concernent les évaluations communes des besoins et la réduction des coûts de gestion.
- 50. Le premier Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion pour les pays de montrer leur engagement global commun en faveur du renforcement des capacités de protection des réfugiés. Pour les États-Unis, cela passe par l'application de pratiques exemplaires visant à renforcer la protection des femmes et des filles dans les zones de conflit, ainsi que de pratiques exemplaires dans le domaine de l'éducation et de la répartition de la charge. Le Forum sera également l'occasion d'accroître la durabilité des interventions humanitaires et de mettre en avant les avancées faites grâce à une cohérence accrue entre les programmes d'aide et de développement.
- 51. Un contrôle efficace des activités du HCR est essentiel pour garantir la protection des plus nécessiteux

- et l'utilisation optimale de ressources limitées. Les États-Unis sont conscients que le mandat du HCR l'oblige à travailler dans des environnements à haut risque. Ils remercient le HCR d'avoir mis en œuvre l'initiative de gestion des risques 2.0, qui aide l'organisme à mieux ancrer sa culture de responsabilité et à se renforcer. Le risque de fraude et d'inconduite ne disparaitra certes jamais, mais le HCR doit le réduire au minimum. Le Haut-Commissariat a pris plusieurs mesures, notamment la révision complète de ses systèmes de contrôle, qui est toujours en cours. Ces mesures contribueront à atténuer les risques dès le départ et permettront de réagir plus rapidement et de manière plus exhaustive en cas d'inconduite. Répondre aux déplacements et aux besoins humanitaires mondiaux sans cesse croissants ne peut se faire au détriment de contrôles internes rigoureux, de la prévention de la gabegie ou de l'amélioration de la surveillance.
- 52. Les États-Unis appuient les reformes que continue d'appliquer le HCR pour devenir le plus efficient, le plus transparent et le plus responsable possible, ainsi que les efforts ciblés qu'il déploie pour collaborer avec les autres acteurs du système humanitaire de manière plus globale et plus cohérente. Ces réformes n'aboutiront que si le Haut-Commissariat travaille sans relâche et fait preuve de la volonté nécessaire.
- 53. S'agissant de la question de la régionalisation, il importe d'établir des lignes de responsabilité claires. Le HCR a indiqué que son personnel devrait être efficacement positionné pour pouvoir prendre des décisions opérationnelles sur le terrain, l'objectif étant de travailler plus directement avec les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence. Cela exige d'avoir une équipe dirigeante solide et compétente sur le terrain. La délégation des États-Unis est donc intéressée par l'action que mène le HCR pour renforcer les capacités de son personnel occupant des postes de direction afin qu'il soit bien équipé pour exercer ces responsabilités accrues.
- 54. M^{me} Sánchez García (Colombie) dit que son pays a continué de régler sa propre crise de déplacement interne. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie depuis 1985, y compris celles qui ont été déplacées de force, s'élève à 7 508 384 personnes. Depuis 2002, ce nombre diminue progressivement à la faveur des politiques publiques mises en œuvre, et quelque 1,9 million de personnes sont sorties de la vulnérabilité dans laquelle elles se trouvaient du fait du déplacement. Le Gouvernement colombien est déterminé à apporter des solutions durables au phénomène du déplacement.

- 55. Cependant, la réalité derrière les chiffres actuels est que la Colombie a accueilli 1 408 055 citoyens vénézuéliens déplacés, soit environ 34 % de tous les migrants vénézuéliens, et que 400 000 citoyens colombiens sont rentrés du Venezuela en raison de la crise multidimensionnelle que connaît ce pays. Le nombre de demandes d'octroi du statut de réfugié en Colombie, notamment de la part de ressortissants vénézuéliens, a également augmenté. Les pays les plus touchés par la situation qui règne au Venezuela se sont réunis pour chercher une solution régionale à la crise migratoire, dans le cadre du « Processus de Quito ».
- 56. Dans le plan d'action régional en faveur des réfugiés et des migrants de 2019, un appel a été lancé pour lever, au niveau régional, 738 millions de dollars, dont seulement 176 millions ont été fournis à ce jour. Le plan prévoit également 315 millions de dollars pour la Colombie, dont seulement 81,5 millions ont été effectivement réunis, un chiffre nettement inférieur au montant requis. Il est donc impératif de mobiliser des ressources supplémentaires dans le cadre de la coopération internationale afin d'appuyer les efforts considérables que déploient le Gouvernement colombien et d'autres pays de la région pour faire face à la crise.
- 57. M^{me} Banaken Elel (Cameroun) dit que confronté à une crise humanitaire complexe et sans précédent due à l'afflux de réfugiés, son pays a mis en place un plan de réponse humanitaire pour relever ce défi. Il a commencé à améliorer la situation en procédant à l'enregistrement biométrique et en renforçant les mécanismes d'enregistrement des naissances et de prévention de l'apatridie. Il renforce également la sécurité des camps de réfugiés et forme le personnel sur la protection internationale des réfugiés, entre autres mesures.
- 58. Au plan institutionnel, le Cameroun a mis en place un comité interministériel ad hoc chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés vivant dans le pays, un secrétariat technique des organes de gestion de statuts des réfugiés et demandeurs d'asile et un centre de coordination de l'assistance humanitaire d'urgence. Le 7 mars 2019, le Gouvernement a également signé un accord sur le transfert des données de caractère personnel des demandeurs d'asile et des réfugiés entre le HCR et le Cameroun. En outre, à la faveur d'une stabilisation de la situation sécuritaire en République centrafricaine, il a conclu, en juin 2019, un accord tripartite avec le HCR et le Gouvernement centrafricain pour faciliter le retour volontaire de 285 000 réfugiés dans leur pays d'origine.

- 59. Pour faire face à la problématique des déplacés internes, le Gouvernement camerounais a lancé un plan d'assistance humanitaire d'urgence. À ce jour, ce plan a permis d'effectuer une quarantaine d'opérations de distribution de denrées dans les différentes localités du Cameroun abritant des personnes déplacées internes et des victimes de calamités naturelles. Les centres régionaux constituent une autre réponse au besoin urgent d'identifier et de recenser les personnes déplacées internes et de suivre les actions menées par les partenaires humanitaires du Cameroun sur le terrain.
- 60. Le Cameroun attend avec intérêt la tenue, en décembre 2019, du premier Forum mondial sur les réfugiés, pour que soient posés les jalons d'un partage plus prévisible et plus équitable des responsabilités dans la gestion des réfugiés et pour alléger ainsi la pression exercée sur les pays hôtes.
- 61. M^{me} Melfald (Norvège) dit que le pacte mondial sur les réfugiés, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le cadre d'action global pour les réfugiés offrent à la communauté internationale une base renforcée sur laquelle fonder ses efforts visant à régler les situations actuelles de réfugiés. La Norvège est une fervente défenseuse du pacte mondial et souscrit à l'objectif consistant à faire du prochain Forum mondial sur les réfugiés (le premier du genre) un instrument efficace permettant de répartir plus équitablement la charge et les responsabilités. Il importe d'adopter une perspective à long terme qui profite à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil.
- 62. Il faut trouver de toute urgence les moyens de mieux protéger les déplacés et de parvenir à des solutions durables. L'annonce récemment faite par le Secrétaire général en ce qui concerne la création du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes est donc bienvenue. La création de ce groupe serait une occasion unique de mobiliser la communauté internationale en faveur des États qui connaissent des situations de déplacement interne. La protection des réfugiés et l'apport d'une solution globale à leur situation resteront une priorité de la politique humanitaire de la Norvège, comme indiqué dans la stratégie humanitaire nationale lancée en 2018, qui consiste notamment à continuer de mettre l'accent sur l'éducation dans les situations de crise et de conflit.
- 63. Il est nécessaire d'améliorer la réponse humanitaire à la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment dans les situations de déplacement. Cette violence a fait l'objet d'une conférence internationale tenue à Oslo en mai 2019, laquelle a débouché sur la prise d'importants engagements financiers et politiques et durant laquelle il a été conclu que les dirigeants à tous

19-18883 **9/17**

les niveaux devraient donner une priorité immédiate à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans l'ensemble des secteurs. Il a en outre été souligné que si les femmes et les filles étaient particulièrement vulnérables, les hommes et les garçons étaient aussi touchés.

- 64. La quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction se tiendra à Oslo du 25 au 29 novembre 2019. La priorité de la Norvège est la protection des communautés et des groupes touchés qui sont particulièrement vulnérables, en particulier les réfugiés et les déplacées. Le HCR a un rôle clef à jouer pour ce qui est de sensibiliser les réfugiés retournant dans des zones fortement contaminées en Syrie, en Irak et dans d'autres zones sortant d'un conflit aux mines terrestres et aux explosifs jusqu'à ce que cette menace puisse être éliminée.
- 65. La Norvège appuie résolument l'initiative du Secrétaire général relative à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et salue les efforts importants faits par le HCR dans ce domaine. La délégation norvégienne encourage le HCR à continuer sur cette lancée pour appliquer pleinement les résolutions 243 et 279 de l'Assemblée générale sur la réforme des activités opérationnelles du système des Nations Unies.
- 66. La Norvège restera une fervente défenseuse du HCR et de son mandat. Elle demeure déterminée à octroyer un financement à des fins non spécifiées pour faciliter la fourniture rapide d'une assistance bien coordonnée et efficace, conformément à l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).
- 67. M^{me} Ali (République arabe syrienne) affirme que le Gouvernement syrien a pris de nombreuses mesures pour faciliter le retour librement consenti et en toute sécurité des Syriens déplacés dans leurs foyers, notamment la publication de lois et de décrets et la création d'un comité national de facilitation du retour. Le Gouvernement s'est dit désireux de discuter avec le HCR des mécanismes d'appui au retour des réfugiés et des déplacés syriens, en particulier de la fourniture de services essentiels et de la remise en état des infrastructures nécessaires, mais n'a reçu aucune réponse favorable.
- 68. Le HCR devrait revoir sa position selon laquelle les conditions du retour en toute sécurité des réfugiés syriens ne sont pas réunies, à la lumière de l'amélioration de la situation de sécurité dans une grande partie du pays. Il devrait s'abstenir de toute

- action susceptible de décourager ce retour, d'alimenter des craintes infondées ou de donner une image irréaliste de la situation dans le pays. Il devrait également sortir de son mutisme au sujet des violations dont sont victimes les réfugiés syriens dans certains pays, qui exploitent leurs souffrances alors qu'ils y ont contribué en soutenant le terrorisme et l'occupation du territoire syrien. Les communiqués de presse du HCR devraient encourager l'esprit positif du dialogue entre les deux parties. Le HCR ne doit pas perdre de vue le rôle que certains États ont joué dans la prolongation de la crise syrienne pour promouvoir leurs propres intérêts, ce qui fait qu'ils ne sont pas des candidats indiqués pour accueillir ou présider ses manifestations.
- 69. La délégation syrienne compte que le HCR réglera les problèmes soulevés par le Gouvernement syrien afin que les deux entités puissent poursuivre leur coopération dans l'intérêt du peuple syrien et conformément au mandat du Haut-Commissariat. Pour conclure, l'intervenante souligne que les États ne devraient pas continuer de déplorer le sort des réfugiés tout en les utilisant comme moyen de pression politique. Les pays concernés devraient plutôt lever les mesures coercitives qui affectent la vie de millions de Syriens.
- 70. M. de Souza Monteiro (Brésil) souligne que son pays prend très au sérieux ses devoirs envers les réfugiés et qu'il fait actuellement face à une crise majeure à sa frontière nord en raison de la situation qui règne au Venezuela. Lors de la visite qu'il a effectuée au Brésil en août 2019, le Haut-Commissaire avait qualifié d'exemplaire la réponse du Brésil à cette crise. En juin 2019, le Comité national des réfugiés a décidé d'accélérer la procédure de détermination du statut juridique des demandeurs d'asile en provenance du Venezuela, une autre preuve de la solidarité dont le Brésil fait preuve depuis longtemps à l'égard du peuple vénézuélien, qui connaît des difficultés sans précédent.
- 71. L'afflux de réfugiés et de migrants en provenance du Venezuela au Brésil a contribué à engorger complètement les services en charge de la frontière nord. Plus de 480 000 réfugiés et migrants du Venezuela sont entrés au Brésil, dont 200 000 s'y trouvent encore. Le Gouvernement brésilien a décidé de répondre à la crise en ouvrant ses frontières et en accueillant les réfugiés et les migrants à bras ouverts. Tout Vénézuélien peut demander un statut de résident temporaire ou de réfugié au Brésil sans avoir besoin d'un visa. Le Brésil a également décidé d'accepter les passeports vénézuéliens expirés comme documents valables, y compris pour voyager au Brésil pendant cinq ans après la date d'expiration.

- 72. Étant donné l'impact accablant de la crise sur les structures publiques locales, une équipe spéciale multisectorielle et interinstitutions dirigée par le Gouvernement a lancé une « opération d'accueil » pour offrir aux réfugiés et migrants vénézuéliens de meilleures conditions de vie et des possibilités socioéconomiques dans des villes éloignées de la frontière nord. Depuis avril 2018, plus de 14 000 Vénézuéliens ont été relogés dans plus de 200 villes brésiliennes de différentes régions, où ils continuent de recevoir l'appui des autorités fédérales et locales, du secteur privé et de la société civile. Plus de 400 des bénéficiaires en âge de travailler ont pu trouver un emploi au cours des trois premiers mois suivant leur réinstallation. La deuxième phase de l'opération a récemment été lancée; elle consiste à appliquer un ensemble de mesures visant à renforcer l'intégration sociale et l'autosuffisance. L'afflux d'immigrants ne montrant aucun signe de ralentissement, il est essentiel de mobiliser l'appui international, ainsi que des fonds privés, dans un esprit de répartition des responsabilités.
- 73. **M. Imnadze** (Géorgie) dit que le travail du HCR est d'une importance capitale, en particulier dans le contexte des nouvelles vagues de déplacements massifs dans différentes régions du monde. Il est essentiel que les États Membres redoublent d'efforts pour mieux s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et atténuer les risques de violations graves des droits humains dont sont quotidiennement victimes des millions de personnes déplacées de force.
- 74. Ces dernières années, la Géorgie a mis en œuvre d'importantes réformes visant à garantir la protection des déplacés de force. La loi sur la protection internationale énonce les principes de base et renforce les garanties procédurales à toutes les étapes de la procédure d'octroi de l'asile en prévoyant des procédures spéciales pour les personnes qui ont des besoins particuliers. Concrètement, depuis 2012, la Géorgie a accueilli plus de 8 100 demandeurs d'asile. Dans le même temps, plus de 1 400 demandeurs d'asile obtenu une protection internationale. Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les détenteurs du statut humanitaire présents en Géorgie bénéficient de la couverture médicale universelle de l'État et jouissent du droit à l'éducation et des droits relatifs au travail. Les personnes jouissant d'une protection internationale reçoivent également une allocation mensuelle de l'État.
- 75. La Géorgie coopère activement avec le HCR et d'autres organisations internationales en vue de garantir l'efficacité de la procédure d'octroi de l'asile ainsi que celle de l'assistance socioéconomique apportée aux personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat. De même, elle collabore activement avec

- le Bureau européen d'appui en matière d'asile et compte sur le soutien du HCR à cet égard.
- 76. L'année en cours marque l'arrivée à mi-parcours de la campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie en l'espace d'une décennie. Partie à toutes les conventions des Nations Unies destinée à prévenir et à réduire l'apatridie, la Géorgie a modifié sa législation en matière de citoyenneté conformément au cadre juridique international. Elle continuera de mener des activités afin de prévenir et de réduire l'apatridie ainsi que de protéger les apatrides vivant sur son territoire.
- 77. La Géorgie a elle-même beaucoup souffert des déplacements forcés. Des centaines de milliers de ses citoyens ont été expulsés de ses régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali à la suite de plusieurs vagues de nettoyage ethnique intervenues au cours des 25 dernières années. Ils continuent d'être privés de leur droit fondamental de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité. Le Gouvernement géorgien s'efforce toujours de faciliter l'intégration socioéconomique des déplacés et d'améliorer leurs conditions de vie jusqu'à ce qu'ils retournent volontairement, en toute sécurité et dans la dignité dans leur lieu d'origine, mais on l'empêche continuellement de faire bénéficier de la même protection à la population résidant dans les régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, qui a été privée de garanties minimales de sécurité, ainsi que de ses libertés et droits fondamentaux.
- 78. Dans ce contexte, la Géorgie apprécie à sa juste valeur la contribution du Haut-Commissaire à la satisfaction des besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit, notamment celles qui vivent dans ses régions occupées, ainsi que dans les territoires adjacents à la ligne d'occupation. L'engagement actif du bureau du HCR à Tbilissi dans le cadre du deuxième groupe de travail relatif aux discussions internationales de Genève a été particulièrement important ces dernières années. La délégation géorgienne espère que cette pratique se poursuivra dans l'avenir.
- 79. **M. Mozaffarpour** (République islamique d'Iran) dit que le nombre de réfugiés qui relèvent du mandat du HCR augmentant, il est plus que jamais nécessaire que les États Membres honorent les obligations qui leur incombent au titre de la Convention et du Protocole relatifs au statut des réfugiés et se répartissent la responsabilité d'accueillir et de protéger les réfugiés. Quelque 84 % des réfugiés continuent d'être accueillis par quelques pays en développement et ces pays, dont l'Iran, endossent cette charge au nom de la communauté problèmes internationale malgré les graves économiques et sociaux qu'ils connaissent eux-mêmes.

1**1/17**

Une telle situation est économiquement insoutenable et moralement inacceptable.

- 80. L'hospitalité dont fait preuve une poignée de pays en accueillant un grand nombre de réfugiés ne devrait pas servir de prétexte à d'autres pour échapper à une répartition juste et équitable de la charge. Pour concrétiser les principes de solidarité et de répartition équitable de la charge et des responsabilités, il convient de promouvoir une approche associant tout le monde plutôt qu'une démarche faisant intervenir l'ensemble de la société. Il n'est ni juste ni acceptable d'imposer la responsabilité de protéger les réfugiés à quelques pays ou régions. Les demandeurs d'asile devraient être libres de demander l'asile partout où ils le souhaitent.
- 81. Le prochain Forum mondial sur les réfugiés devrait permettre de renforcer le régime international de protection des réfugiés, ainsi que de préserver et d'étendre les possibilités d'asile non pas seulement dans une poignée de pays en développement, mais dans le monde entier. Pour différentes raisons, notamment les mesures coercitives unilatérales illégales imposées par les États-Unis, l'Iran connaît la situation de réfugiés à la durée la plus longue au monde et a du mal à répondre aux besoins des réfugiés. Ces mesures illégales portent atteinte à la capacité du Gouvernement de leur apporter un appui essentiel dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. On ne peut pas faire fi de l'opinion et des besoins de millions de réfugiés uniquement pour satisfaire une partie qui viole leurs droits en recourant à des actes illégaux. Il est à la fois injuste et déraisonnable d'attendre de l'Iran qu'il porte à lui seul la charge que ces actes illégaux font peser sur les réfugiés.
- 82. Ne pas régler des situations de réfugiés prolongées nuit à l'efficacité et à la crédibilité du régime international de protection de ce groupe. L'Iran demande de nouveau à la communauté internationale et au HCR de prendre toutes les mesures nécessaires pour le rapatriement des réfugiés vivant sur son territoire. Il faut immédiatement agir à l'échelle mondiale pour honorer les engagements pris en faveur de leur rapatriement et de leur réinstallation.
- 83. M. Schettino (Italie) dit que, face au nombre croissant de réfugiés, l'Organisation des Nations Unies doit mener une action humanitaire coordonnée et multidimensionnelle d'une portée exhaustive. C'est pourquoi son gouvernement soutient pleinement le processus interne de réorganisation et de décentralisation qui se poursuit au HCR, ainsi que la stratégie du Haut-Commissaire visant à améliorer davantage la coordination entre le Haut-Commissariat et les autres organismes compétents des Nations Unies. Il

- faut également que la communauté internationale engage une action globale à plusieurs niveaux, fondée sur les principes de partenariat, de solidarité et de partage équitable des responsabilités. S'il est pleinement appliqué, le pacte mondial sur les réfugiés pourra apporter des solutions qui bénéficieront à terme aux réfugiés comme aux collectivités d'accueil.
- 84. Le prochain Forum mondial sur les réfugiés offre l'occasion unique de dynamiser la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et de mettre en commun les enseignements de l'expérience. À cette occasion, l'Italie fera connaître ses bonnes pratiques et ses engagements pour l'avenir sur les questions touchant les réfugiés telles que les couloirs humanitaires, les évacuations d'urgence et les projets d'intégration des réfugiés dans le marché du travail du pays d'accueil. Ces initiatives témoignent clairement de la volonté de l'Italie de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires mixtes, de protéger les personnes en situation de déplacement et de garantir le transfert régulier, sûr et ordonné des réfugiés particulièrement vulnérables.
- 85. M. Dollo (Mali) estime qu'il est essentiel d'atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés grâce à une coopération internationale renforcée afin d'alléger les pressions sur les pays d'accueil, de renforcer l'autonomie des réfugiés, d'élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers et de faciliter le retour en sécurité et dans la dignité dans les pays d'origine.
- 86. La gestion des réfugiés n'est pas étrangère au Mali qui connaît, du fait de la crise déclenchée en 2012, des déplacements massifs de population vers les pays voisins. Par ailleurs, le Mali compte environ 147 800 déplacés internes. Face à cette situation particulièrement préoccupante, le Gouvernement malien a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'accord tripartite signé avec le HCR et les pays accueillant des réfugiés maliens. Par ailleurs, il s'est employé sans relâche et de bonne foi à appliquer l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui prévoit des dispositions concernant le retour des réfugiés et des déplacés dans les localités d'origine.
- 87. Tout en poursuivant ses programmes nationaux de fourniture des services sociaux de base. Gouvernement est toujours reconnaissant partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'action qu'ils mènent pour alléger les souffrances des personnes vulnérables. L'intervenant appelle à un partenariat entre les pays en vue de s'attaquer aux difficultés causées par les mouvements de réfugiés et les déplacements de population au Mali et ailleurs. Sa délégation se félicite

à cet égard de la création du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes.

- 88. M^{me} Aldaweesh (Koweït) dit que son pays suit avec beaucoup d'inquiétude l'aggravation de la crise des réfugiés dans différentes parties du monde et se félicite à cet égard de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés. Sous la direction de l'Émir, le Koweït a fait de grands efforts ces dernières années pour soulager la détresse des réfugiés. En 2018, le Koweït a versé au HCR des contributions d'un montant d'environ 430 millions de dollars. Le HCR collabore étroitement avec le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, en particulier pour prêter appui aux États qui accueillent des réfugiés syriens. Le Koweït a toujours soutenu l'UNRWA et, en 2018, il a versé à l'Office des contributions d'un montant de 50 millions de dollars.
- 89. Depuis que la crise syrienne a éclaté, le Koweït est venu en aide à un nombre croissant de réfugiés et de déplacés. Entre 2013 et 2015, il a accueilli trois conférences internationales des donateurs en vue de mobiliser un appui face à la situation humanitaire en Syrie. Il a également participé à des conférences similaires tenues à Londres et à Bruxelles entre 2016 et 2019 et s'y est engagé à verser plus d'un milliard de dollars. Le Koweït a aussi coprésidé des conférences internationales des donateurs visant à mobiliser des fonds en faveur des réfugiés rohingya au Bangladesh et y a promis de contribuer 15 millions de dollars. Durant son mandat au Conseil de sécurité, le Koweït a codirigé la visite officielle du Conseil au Myanmar et au Bangladesh pour observer sur place la situation des réfugiés rohingya.
- 90. La délégation koweïtienne engage la communauté internationale et les organisations internationales à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, qui offrent le cadre juridique permettant de renforcer la protection des réfugiés et de s'attaquer aux problèmes des migrations et de l'asile et à leurs causes, comme la pauvreté, les conflits et l'extrémisme violent.
- 91. M^{me} Ahmed (Soudan) dit que les opérations humanitaires au Soudan, qui sont supervisées par la Commission d'aide humanitaire, font partie des plus vastes opérations dans la région. Un certain nombre de structures et de mécanismes mixtes ont été mis en place afin de coordonner l'aide humanitaire fournie par le Gouvernement, l'ONU et les organisations non gouvernementales à quelque 5 millions de personnes dans l'ensemble du pays. L'énorme afflux de réfugiés et de migrants en provenance de pays voisins posent de

- grandes difficultés. Le Gouvernement soudanais fait des efforts considérables pour lutter contre le trafic illicite et la traite de personnes et révise la législation pertinente pour tenir compte de l'évolution de la situation. Un comité national de lutte contre le trafic illicite et la traite de personnes a été mis en place. Dans le cadre du Processus de Khartoum, une conférence des comités nationaux de lutte contre le trafic illicite et la traite de personnes en Afrique a été organisée à Khartoum en juillet 2019.
- 92. En ce qui concerne le retour volontaire et la réinstallation des réfugiés, l'accord tripartite signé entre le Soudan, le Tchad et le HCR a donné lieu à un grand nombre de retours volontaires dans les deux pays. Les conditions de sécurité et la situation humanitaire s'étant beaucoup améliorées grâce à la campagne de désarmement, à la réconciliation entre les tribus et au processus de paix qui se poursuit, beaucoup de personnes déplacées sont retournées dans le Darfour. Le Soudan est impatient d'engager une collaboration constructive avec le HCR et la communauté internationale afin de maintenir la paix et de soutenir le processus de reconstruction et de développement.
- 93. Le nouveau Gouvernement de transition poursuit l'application de la stratégie humanitaire pour 2017-2020, qui a été élaborée en collaboration avec l'ONU en vue de concrétiser le passage de la phase de secours à celle de la reconstruction et de mener une action humanitaire qui réponde davantage aux besoins urgents et à long terme de tous les secteurs de la société soudanaise. La stratégie témoigne de la volonté d'améliorer les conditions des réfugiés durant la période de transition.
- 94. La délégation soudanaise réaffirme sa détermination à établir avec le HCR, la communauté internationale, l'ONU et les institutions spécialisées un partenariat effectif fondé sur le principe de partage des responsabilités et des charges. Le Soudan se félicite de la perspective de participer effectivement au premier Forum mondial sur les réfugiés qui doit se tenir à Genève en décembre.
- 95. **M**^{me} **Pejanović Đurišić** (Monténégro) dit que la solidarité avec les réfugiés et les déplacés ne doit pas être une question de décision politique ou de choix politique mais est avant tout une question d'humanité. Son pays a donné asile à un nombre considérable de personnes déplacées par le conflit qui déchirait le territoire de l'ex-Yougoslavie. Pendant plus de 20 ans, le Monténégro a collaboré avec les pays de la région pour chercher des solutions permanentes pour celles et ceux qui ont le plus pâti de la guerre. De grands progrès ont ainsi pu être faits pour ce qui est d'améliorer leur

19-18883 **13/17**

situation socioéconomique, l'accent étant mis sur la satisfaction de leurs besoins en matière d'éducation, de soins de santé et de protection sociale et sur le règlement de la question de leur statut juridique.

- 96. En coopération avec les pays voisins et les partenaires internationaux, le Monténégro a mené à bien plusieurs projets dans le cadre d'un programme régional de logement, qui ont réglé de façon permanente le problème de logement pour des milliers de personnes déplacées, y compris des déplacés internes. Le camp de Konik est à présent fermé et des logements ont été fournis à 51 familles. Dans le cadre des cinq projets en cours, des solutions de logement permanentes et rationnelles seront offertes aux 130 familles restantes.
- 97. En plus de s'occuper du problème des déplacés, y compris des déplacés internes, le Gouvernement monténégrin a pris toutes les mesures voulues pour prévenir l'apatridie et y trouver une solution adéquate. Il a notamment reconnu le statut des apatrides pour garantir à ces personnes l'exercice de leurs droits et simplifié la procédure d'enregistrement des naissances hors établissements de soins. Les activités de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des naissances continuent d'être menées. Le Monténégro a récemment pris l'engagement de renforcer encore les capacités nationales et locales pour garantir aux personnes ayant le statut d'apatride l'exercice effectif de leurs droits, assurer l'inscription immédiate au registre des naissances des enfants abandonnés par leur mère ou non munis de papiers d'identité et faciliter la procédure de demande de statut d'étranger pour tous les réfugiés de l'ex-Yougoslavie.
- 98. Au prochain Forum mondial sur les réfugiés, le Monténégro présentera ses engagements d'offrir un régime de protection efficace, d'accroître ses capacités d'accueil d'ici à 2021 et d'instaurer un environnement socioéconomique qui favorise l'intégration des réfugiés par l'accès effectif aux services. Le Monténégro soutient le pacte mondial sur les réfugiés et restera un partenaire fiable œuvrant à sa pleine application. Il est du devoir de tous les pays de travailler ensemble pour offrir une vie meilleure à toutes les personnes déplacées.
- 99. M^{me} Dilogwathana (Thaïlande) dit que des efforts collectifs doivent être faits par diverses parties prenantes pour gérer les problèmes mondiaux liés aux migrations, notamment pour garantir l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, combler les lacunes en matière de protection internationale et mettre fin à l'apatridie. Pour contribuer au règlement de la question de l'apatridie et des personnes ayant des problèmes de statut, son gouvernement a pris diverses mesures, notamment en veillant à l'enregistrement des naissances

- et en révisant la législation pertinente. Grâce à ces efforts inlassables, quelque 10 000 personnes ayant des problèmes de statut se sont vu accorder la nationalité thaïlandais en 2018. Le Gouvernement thaïlandais s'est engagé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 en promouvant l'accès à l'éducation, en améliorant la protection sociale, en révisant les règlements sur l'octroi de la nationalité, en renforçant l'accès aux services d'état civil et l'efficacité de ceux-ci, en accélérant le règlement du problème de l'apatridie chez les personnes âgées, en resserrant les partenariats avec tous les secteurs concernant l'enregistrement des faits d'état civil et en promouvant la coopération internationale pour traiter le problème de l'apatridie.
- 100. En coopération avec les organismes des Nations Unies, la Thaïlande a mené à bien le processus de rapatriement volontaire de plusieurs groupes de déplacés venus de pays voisins. Le Gouvernement a récemment organisé un atelier régional sur le rapatriement volontaire des réfugiés afin d'échanger des idées sur la manière de mobiliser un large appui et de créer des conditions permettant un rapatriement volontaire sûr, digne et durable.
- 101. À l'échelle nationale, la mise en place d'un mécanisme national de tri des groupes de migrants est presque achevée. En janvier 2019, un mémorandum d'accord a été conclu entre les organismes publics compétents et les partenaires en vue de mettre fin à la détention des enfants migrants; cet instrument est appliqué de manière rigoureuse.
- 102. Se félicitant de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la délégation thaïlandaise réaffirme sa détermination à concrétiser les objectifs ambitieux énoncés dans ces documents tout maintenant l'équilibre entre le développement, la sécurité et les droits de la personne. La Thaïlande a adopté une stratégie associant l'ensemble de l'administration et créé un groupe de travail national chargé de coordonner et de faciliter l'application de ces pactes. Le groupe de travail a déjà établi les engagements que la Thaïlande présentera en décembre 2019 au Forum mondial sur les réfugiés.
- 103. **M**^{me} **Horbachova** (Ukraine) dit que sa délégation se félicite des activités menées par le Haut-Commissaire en 2019, soutient son action visant à renforcer le HCR et salue les efforts faits pour organiser le premier Forum mondial sur les réfugiés, dans le cadre de la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés.
- 104. L'Ukraine a adhéré à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction

des cas d'apatridie en janvier 2013 et s'est engagée à régler la question du statut des apatrides résidant sur son territoire et à améliorer leur situation. Le Gouvernement prend des mesures soutenues pour s'attaquer au problème de l'apatridie, notamment en établissant une procédure administrative pour l'enregistrement des enfants nés dans les territoires temporairement occupés de Donetsk et Louhansk. Le Conseil des ministres a récemment adopté un décret par lequel il a simplifié la procédure d'enregistrement de la naissance de ces enfants afin de réduire le risque d'apatridie. Pour mettre fin au problème de l'apatridie, il faut sensibiliser l'opinion à ce problème et mobiliser la volonté politique et le soutien public nécessaires.

105. L'Ukraine prend note avec satisfaction de l'action remarquable menée par le HCR pour assurer protection et assistance aux personnes déplacées et répondre aux préoccupations du pays, notamment en lançant des activités interorganisations et en actualisant la politique sur les déplacements internes. Les initiatives lancées par le HCR dans ce domaine devraient aboutir à la mise en place de nouveaux mécanismes et internationaux visant à faire face à la situation des déplacés. L'Ukraine met un accent particulier sur la nécessité de renforcer les capacités en vue de fournir l'aide humanitaire et l'aide au développement et résoudre le problème des déplacés internes.

106. Le conflit international causé par l'agression russe qui dure depuis près de six ans a plongé la région du Donbass dans une crise humanitaire prolongée et complexe. Environ 5,2 millions d'Ukrainiens ont été touchés par cette situation, dont 2,3 millions auraient besoin d'une aide humanitaire et d'une protection d'urgence, et environ 1,4 million de déplacés internes ont été enregistrés. Les civils continuent de courir de graves risques pour leur sécurité, leur bien-être et leurs droits fondamentaux en raison des hostilités persistantes. La poursuite de l'agression pourrait également provoquer une catastrophe écologique et épidémiologique. Une cessation des hostilités demeure indispensable pour permettre une action humanitaire efficace et la protection des civils et des agents humanitaires.

107. Toutefois, les efforts visant à venir en aide aux personnes dans le besoin sont fortement compliqués par les groupes armés illégaux contrôlés par la Russie qui bloquent sans cesse l'acheminement de l'aide humanitaire du Gouvernement ukrainien et des organisations internationales aux territoires occupés. La situation humanitaire et la situation des droits de la personne se sont encore détériorées dans les territoires.

108. Le Gouvernement ukrainien fait de son mieux pour faire face aux problèmes humanitaires, qui sont d'une nature et d'une ampleur sans précédent, mais il ne peut pas y arriver tout seul. Il apprécie grandement ce que les partenaires internationaux ont déjà fait pour aider les personnes dans le besoin mais il a besoin d'un soutien supplémentaire pour répondre aux besoins spécifiques des populations touchées, en particulier durant la prochaine période hivernale.

109. M^{me} Esono Kiebiyene (Guinée équatoriale) dit que les chiffres récents sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes sont décourageants. Les déplacements forcés ont des causes et des conséquences multiples, et ce sont surtout les personnes les plus vulnérables qui en pâtissent. La prise en main de l'action humanitaire par l'Afrique, en dépit de ses ressources et de ses capacités limitées, est un exemple pour les autres régions du monde. À cet égard, la délégation équatoguinéenne salue la détermination de l'Union africaine à mettre en œuvre la position commune africaine sur l'efficacité de l'aide humanitaire, qui a été intégrée dans le programme d'action intitulé « Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ». Elle fait sien l'appel lancé par l'Agence humanitaire africaine concernant la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements des populations afin d'y trouver des solutions durables, notamment de renforcer la capacité des États et d'autres parties intéressées de faire face au problème des déplacements forcés sur le continent.

110. Les efforts faits par l'Afrique pour renforcer la coopération et la solidarité avec les réfugiés et les pays d'accueil doivent être appuyés par une action internationale et s'inscrire dans le droit fil de celle-ci. C'est pourquoi la délégation équato-guinéenne se félicite que la Commission de l'Union africaine coopère avec le HCR, avec le soutien de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour garantir la mise sur pied de l'architecture humanitaire de l'Union africaine dans le cadre du programme Livingstone, auquel la Guinée équatoriale a participé en décembre 2017. Elle se félicite également de l'adoption en 2018 du pacte mondial sur les réfugiés, salue l'action essentielle menée par le HCR pour donner effet au pacte et engage instamment tous les pays à soutenir cette entreprise. Il incombe à tous les États de contribuer à la recherche de solutions urgentes et concrètes au problème global des réfugiés.

111. M^{me} Bakytbekkyzy (Kazakhstan) dit que les flux de migrants et de réfugiés qui traversent les frontières nationales en quête d'une vie meilleure sont sans précédent. Les déplacements de grande envergure sont causés par de graves problèmes sociaux, économiques et politiques, qui sont lourds de conséquences à long

15/17 19-18883 15/17

terme. Dans beaucoup de cas, les réfugiés et leurs familles sont condamnés à vivre dans des conditions terribles et humiliantes. Les récits atroces de mort, de sévices sexuels et de violations flagrantes des droits de la personne durant les déplacements ne sont que trop fréquents. Avant de partir à la recherche d'un nouveau chez soi dans un autre pays, les gens sont souvent déplacées à l'intérieur de leur pays. C'est pourquoi il faut donner la priorité aux mesures qui garantissent la sécurité, la stabilité et le développement dans les pays d'origine afin de réduire au minimum les flux migratoires.

112. Il n'est pas facile d'évaluer le volume et la composition des flux migratoires incontrôlés. Par conséquent, l'amélioration de la collecte de données par tous les organismes publics doit être la première priorité. Il importe également d'améliorer le dialogue et les échanges d'informations sur les questions relatives aux réfugiés et de mettre en place des mécanismes de suivi des flux migratoires et des flux de réfugiés. Ainsi, dans le cadre du processus d'Almaty, les pays d'Asie centrale tiennent des consultations régionales sur la protection des réfugiés et les migrations internationales à destination, en provenance et à l'intérieur de l'Asie centrale, l'objectif étant de faire face aux nombreux problèmes découlant des mouvements migratoires mixtes.

113. Le Kazakhstan a ramené de la Syrie, dans de bonnes conditions de sécurité, 595 ressortissants kazakhs auparavant associés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), dont 33 hommes, 156 femmes et 406 enfants. Cela n'a pu se faire que grâce à l'étroite coopération internationale qui s'est établie de janvier à juin 2019. L'objectif est de sauver les ressortissants kazakhs qui ont été conduits en Syrie sous des prétextes fallacieux et se sont retrouvés pris dans le conflit armé. Ces personnes font l'objet d'un programme de réadaptation pour pouvoir retrouver leur place dans la société.

114. **Mr. Rahman** (Bangladesh) dit que sa délégation se félicite de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés et soutient sur un pied d'égalité les quatre objectifs qui y sont énoncés. Sa délégation souligne que toute l'aide et les financements accordés pour faire face aux crises humanitaires doivent être séparés de l'aide et de la coopération régulières pour le développement et venir en complément de celles-ci.

115. Le fait d'accueillir plus de 1,1 million de Rohingya déplacés par la force nuit gravement au développement socioéconomique du Bangladesh. Malheureusement, jusqu'à présent le Plan d'intervention conjoint de 2019 n'a été financé qu'à 42 %. La communauté

internationale doit agir et fournir le soutien fort nécessaire. Le mémorandum d'accord tripartite a été révisé pour une deuxième année mais la situation dans l'État rakhine est toujours loin d'être favorable. Le HCR a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de faciliter le retour volontaire, en sécurité et dans la dignité, des Rohingyas au Myanmar.

116. L'intervenant espère que la tenue du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019 incitera à des efforts collectifs visant à promouvoir des solutions durables, y compris le rapatriement et la réinstallation.

117. **M. Moussa** (Djibouti) dit que sa délégation se félicite de la tenue prochaine du Forum mondial sur les réfugiés qui constituera un jalon dans la mise en œuvre des engagements pris dans le pacte mondial sur les réfugiés, sachant que ce sont les pays en développement qui continuent de porter le fardeau de l'accroissement du nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde entier. Toutefois, bien qu'une approche humanitaire coordonnée globale soit vitale pour le renforcement de la protection des réfugiés, la communauté internationale ne pourra remédier aux causes profondes du problème qu'en y apportant des solutions politiques durables.

118. En raison de l'instabilité et de la sécheresse qui sévissent dans la région, des réfugiés devraient continuer d'arriver à Djibouti. Ils ont désespérément besoin d'une assistance d'urgence de long terme et d'une aide accrue au développement propres à leur offrir des solutions de subsistance. En 2019, le Gouvernement djiboutien a lancé dans les camps de réfugiés et de déplacés un projet visant à donner à ces personnes un accès sûr à une énergie fiable et abordable pour qu'elles puissent se livrer à des activités génératrices de revenus. Sur le plan législatif, plusieurs lois visant à renforcer la protection des réfugiés en leur donnant accès aux services sociaux de base, y compris aux soins de santé et à l'éducation, ont été promulguées. Djibouti continuera d'accueillir les réfugiés confrontés aux problèmes humanitaires sans précédent que connaît la région, mais il importe au plus haut point que les partenaires bilatéraux et multilatéraux maintiennent leur soutien.

119. M^{me} Marin Sevilla (République bolivarienne du Venezuela) dit que les nombreuses difficultés auxquelles son pays doit faire face doivent être replacées parmi les effets dévastateurs des mesures coercitives unilatérales appliquées par les États-Unis, leurs partenaires régionaux et l'Union européenne, qui exploitent la crise pour tenter de provoquer un changement de régime. Le Venezuela rejette les arguments de sécurité avancés au sujet des déplacements humains et les faux chiffres utilisés à cette

fin. Il ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité du continent, comme certains l'affirment. La seule vraie menace contre la paix et la sécurité du Venezuela et de l'ensemble de la région provient des politiques interventionnistes des États-Unis et des partenaires régionaux et européens de ce pays.

120. Le Venezuela est un pays pacifique qui accueille, depuis des décennies, des centaines de milliers de réfugiés d'Amérique latine, d'Europe et d'autres régions du monde, qui souhaitent vivre une vie meilleure, à l'abri de la guerre et de la discrimination. Le grand nombre de personnes originaires de l'Argentine, de la Colombie, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et d'ailleurs qui vivent au Venezuela ont enrichi la vie du pays par leur culture et leur présence. Elles n'ont jamais été sujettes à la xénophobie et ont toujours été protégées par l'État vénézuélien. Il est très préoccupant de constater que les pays qui favorisent la déstabilisation et les crises nationales ne respectent pas le droit international ou ne se préoccupent guère du fait que la forte augmentation du nombre de réfugiés et de chercheurs d'asile est due à leurs interventions militaires et attaques armées dans les pays en développement.

121. Le Venezuela a une doctrine avancée en matière de reconnaissance des réfugiés et le droit d'asile est reconnu et garanti dans la Constitution vénézuélienne. On ne remédie pas aux causes profondes des mouvements de réfugiés et de chercheurs d'asile en construisant des murs ou en invoquant la Charte des Nations Unies. La dignité humaine et tous les droits de la personne doivent être respectés sans aucune idéologie d'exclusion raciste ou xénophobe.

122. Le pacte mondial sur les réfugiés offre la possibilité de renforcer la coopération et d'apporter une réponse globale aux déplacements massifs de réfugiés. Le Venezuela continuera donc de contribuer au renforcement des mécanismes internationaux de mise en œuvre du pacte.

123. M^{me} Kjellgren [Observatrice du Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR)] dit que, au cours de l'année écoulée, le CICR a fait le point des progrès réalisés dans l'application de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Il y a eu des améliorations significatives depuis l'adoption de la Convention en 2009 : davantage d'États sont devenus parties à la Convention, et beaucoup ont adopté des dispositions juridiques et des mesures concrètes pour la mettre en œuvre. Toutefois, il faut faire davantage pour donner pleinement effet à la Convention et il faut redoubler d'efforts aux niveaux national, sous-régional et continental. Pour faire vraiment

avancer les choses, les États doivent prendre trois mesures simples : faire mieux connaître la Convention et les obligations qui en découlent, et communiquer clairement avec les autorités publiques concernées, les personnes déplacées et les collectivités d'accueil ; associer les personnes déplacées et les collectivités d'accueil aux processus de prise de décisions ; mettre en place un organe de coordination doté du mandat et de la légitimité nécessaires pour faciliter une action globale et coordonnée.

124. Les personnes touchées par les conflits armés et la violence sont particulièrement vulnérables aux chocs climatiques car leur capacité d'y faire face a été amoindrie par les conflits. Les effets conjugués des déplacements, des risques climatiques et des conflits créent une pression sur les services et les infrastructures et compromettent fortement la capacité des institutions de répondre aux besoins des populations. La vulnérabilité particulière des populations touchées par les conflits, y compris des déplacés internes, doit être prise en compte dans les débats sur les risques et les catastrophes climatiques. Si aucune mesure n'est mise en place pour aider la population à s'adapter aux changements climatiques, le déplacement est souvent la seule façon pour les personnes de survivre. Il faut chercher à mieux comprendre comment les chocs climatiques peuvent exacerber la vulnérabilité des personnes déplacées par les conflits.

La séance est levée à 12 h 25.

17/17